

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 20 juin 2014

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 20 juin -----

Date de convocation

à -----11-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----13/06/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----13/06/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard (procuration de MONDIN-SEAILLES Christiane), BETUING Serge (procuration de ANTONIAZZI Jean-Pierre), CABANNES Pierre, CASTAY Jean-Marc, DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse (procuration de PEDRO Amandine), MM. LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, PLOQUIN Cécile, LABEYRIE Nicolas (procuration de CUZACQ Geneviève).

Excusés avec procuration : Mmes MONDIN SEAILLES Christiane, CUZACQ Geneviève, PEDRO Amandine, M. ANTONIAZZI Jean-Pierre  
Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*Proposition avenant lot n°1 Maçonnerie*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 août 2013 concernant l'attribution du marché de la restauration intérieure de la Chapelle de Luzanet et informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires pour le lot n°1 maçonnerie et qu'un avenant au Marché doit être pris pour un montant HT de 5 649.99 €.

Ces travaux complémentaires concernent des percements pour passage d'hommes dans les combles de l'église et de saignées pour la mise en place de prises électriques et encastrement du coffret électrique sur le mur du cimetière.

Monsieur le Maire précise que la Drac propose d'inclure le montant de ces travaux dans le montant subventionnable au titre de l'opération de restauration et mise en valeur inscrite au budget opérationnel de programme de 2012.

Le Conseil Municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire,

Accepte de passer l'avenant au marché pour un montant de 5 649.99 € avec l'entreprise DAGAND PERIGORD MEDITERRANEE 18 avenue Freycinet 24750 TRELISSAC

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Demande à la DRAC d'inclure le montant de ces travaux complémentaires dans le montant subventionnable au titre de l'opération de restauration et mise en valeur inscrite au budget opérationnel de programme de 2012.

Fait à MONTREAL le 20 juin 2014.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 20 juin 2014

-----15-----15-----15-----

L'an deux mille quatorze-----

et le 20 juin -----

Date de convocation

à -----11-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----13/06/2014-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date d'affichage

-----13/06/2014-----

Présents : MM. BEZERRA Gérard (procuration de MONDIN-SEAILLES Christiane), BETUING Serge (procuration de ANTONIAZZI Jean-Pierre), CABANNES Pierre, CASTAY Jean-Marc, DAL BEN Carine, DESPAX Nelly, FIN Thérèse (procuration de PEDRO Amandine), MM. LAFFARGUE Michel, LANSMANT Sébastien, PLOQUIN Cécile, LABEYRIE Nicolas (procuration de CUZACQ Geneviève).

Excusés avec procuration : Mmes MONDIN SEAILLES Christiane, CUZACQ Geneviève, PEDRO Amandine, M. ANTONIAZZI Jean-Pierre  
Melle DAL BEN Carine a été élue secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*Proposition avenant lot n°1 Maçonnerie*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 août 2013 concernant l'attribution du marché de la restauration intérieure de la Chapelle de Luzanet et informe le Conseil Municipal que des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires pour le lot n°1 maçonnerie et qu'un avenant au Marché doit être pris pour un montant HT de 5 649.99 €.

Ces travaux complémentaires concernent des percements pour passage d'hommes dans les combles de l'église et de saignées pour la mise en place de prises électriques et encastrement du coffret électrique sur le mur du cimetière.

Monsieur le Maire précise que la Drac propose d'inclure le montant de ces travaux dans le montant subventionnable au titre de l'opération de restauration et mise en valeur inscrite au budget opérationnel de programme de 2012.

Le Conseil Municipal,

Où les explications de Monsieur le Maire,